

Initiatives gouvernementales à l'intention des personnes handicapées

Deux ministères ont annoncé récemment des initiatives prises à l'intention des personnes handicapées. Il s'agit d'un programme de subventions salariales, créé par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et d'un projet touchant plusieurs domaines, dont le sport et les publications, annoncé par le ministre responsable de la Condition physique et du Sport amateur.

Programme de subventions salariales

"L'Année internationale des personnes handicapées vise particulièrement à promouvoir chez celles-ci la pleine participation et le sentiment d'appartenance à la population active", a déclaré le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy.

Le Ministre annonçait un programme pilote de subventions salariales visant à aider les handicapés physiques et mentaux ainsi que les autres personnes très défavorisées en matière d'emploi à obtenir un travail permanent dans le secteur privé.

Le Programme coûtera, estime-t-on, \$25 millions en 1981-1982 et \$34,1 millions l'année suivante. On s'attend que 2 300 personnes handicapées et 4 600 Canadiens défavorisés en matière d'emploi obtiennent ainsi un travail permanent dans le secteur privé.

L'aide offerte aux employeurs se répartit en trois phases. Dans la première, l'on versera 85 p. cent du salaire brut, dans la deuxième, 50 p. cent, et dans la troisième, 25 p. cent. Pour les personnes handicapées, la première phase sera de trois mois tandis que les deux autres dureront six mois chacune, soit 15 mois au total. Pour les personnes défavorisées en matière d'emploi (autochtones, femmes vivant de prestations de mères nécessiteuses, ex-détenus et jeunes) toutes les phases dureront trois mois, soit neuf mois au total.

Le programme, qui doit entrer en vigueur le 1er mai prochain, définit par "personnes défavorisées" des personnes en chômage depuis 20 à 26 semaines, qui désirent travailler mais qui ont peu de chances d'obtenir un emploi pendant une période analogue. Pour les handicapés, le préalable n'est que de cinq semaines de chômage sans grand espoir de se trouver un emploi permanent au cours des 13 semaines suivantes.

Le plafond est fixé à \$10 000 par employé; en outre, 20 p. cent maximum des travailleurs d'une entreprise peuvent être subventionnés. Il n'est pas nécessaire que ce soit de nouveaux emplois, mais on s'attend que les employeurs gardent les bénéficiaires à leur service lorsque la subvention se terminera et aucun autre employé ne doit perdre son poste en raison du programme.

Par ailleurs, jusqu'à \$5 000 par établissement peuvent être versés pour aider au réaménagement des lieux de travail ou à l'achat d'équipement spécial si c'est indispensable pour permettre aux travailleurs handicapés d'occuper leur emploi; jusqu'à \$100 par employé peuvent être accordés pour fournir aux bénéficiaires le matériel nécessaire (casques protecteurs, bottes et autres).

"On a beaucoup d'idées fausses sur l'embauchage des handicapés, a déclaré le Ministre. Les employeurs qui ont participé à une enquête menée par la Chambre de commerce du Canada ont pourtant déclaré que l'assiduité, le taux de roulement et la qualité du travail des employés handicapés étaient tous excellents".

M. Axworthy a précisé que les programmes de formation et de création directe d'emplois contenaient déjà des dispositions spéciales permettant aux handicapés et aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi d'en bénéficier.

Autres projets

Le gouvernement consacrera aussi \$300 000 à des projets touchant les loisirs, la recherche, le sport et les publications. Ces projets, financés à même les revenus de la loterie de Condition physique et Sport amateur, ont été conçus spécialement pour répondre aux besoins et aspirations des personnes handicapées physiques.

L'un de ces projets est la réalisation, en coopération avec l'Office national du film, d'une série de courts métrages sur l'entraînement des athlètes handicapés. La première phase du programme demandera un déboursé d'environ \$52 500.

L'Association canadienne des loisirs et parcs, avec le concours financier de Condition physique Canada, entreprendra une étude de l'équipement dont disposent actuellement les terrains de jeux, dans l'optique de l'adaptation qui s'impose pour les enfants handicapés. Une équipe

d'architectes et de concepteurs étudiera l'équipement actuel et les structures de jeu, puis planifiera de nouvelles installations ou un équipement modifié qu'elle mettra ensuite à l'épreuve. Une somme de \$30 000 a été consacrée à ce projet.

Condition physique Canada apportera une aide financière de \$27 500 à une édition spéciale de *Récréation Canada* consacrée aux besoins et problèmes des personnes handicapées "dans les domaines de la récréation physique, de la condition physique et du sport". *Récréation Canada* est une publication de l'Association canadienne des loisirs et parcs distribuée à tous les organismes de sport et de loisirs et aux agences gouvernementales.

De plus, une contribution de \$75 000 sera consacrée à des projets entrepris conjointement par Condition physique et Sport amateur Canada et les provinces, de même qu'à d'autres projets recommandés par le Comité d'étude des subventions de l'Année internationale des handicapés physiques.

Acquisition de Petrofina Canada par la société d'État Petro-Canada

Une transaction importante conclue entre Petro-Canada et Petrofina S.A. permettra à la première d'acquérir la société Petrofina Canada Inc.

L'entente est, cependant, sujette à l'approbation des membres du Conseil d'administration et des actionnaires de Petrofina Canada.

La société d'État Petro-Canada a annoncé le 3 février qu'une de ses filiales achèterait l'actif complet et assumerait toutes les dettes de Petrofina Canada. Le paiement de l'actif sera fait par l'émission de titres provenant de la filiale acheteuse.

Par sa filiale, Petro-Canada fera une demande publique d'acquisition pour chacune et toutes les actions de Petrofina Canada Inc. à \$120 par action en argent canadien, ou l'équivalent en argent américain à ce moment. Petrofina S.A., qui possède environ 70 p. cent de Petrofina Canada, a accepté de déposer suffisamment d'actions pour cette offre afin d'assurer qu'au moins 51 p. cent de Petrofina Canada soit acquis par Petro-Canada. Les actionnaires de Petrofina Canada auront le droit de déposer leurs actions à Petrofina Canada en vertu de l'offre d'achat en 1981, 1982 et 1983.

(suite à la page 8)